

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de  
**SEINE ET MARNE**

**DEL2019\_ 0209**

Arrondissement de  
**TORCY**

\_\_\_\_\_  
**COMMUNE DE NOISIEL**  
\_\_\_\_\_

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal**  
\_\_\_\_\_

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE ORDINAIRE LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019,**  
L'an deux mille dix neuf, le seize décembre, à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 5 décembre 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de **M. VISKOVIC, MAIRE.**

**PRÉSENTS :**

M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NATALE, Mme TROQUIER, M. RATOUCHNIAK, Mme NAKACH, M. DIOGO, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, M. MAYOULOU-NIAMBA, Mme ROTOMBE, M. BARDET, Mme MONIER, M. VACHEZ, Mme DAGUILLANES, M. NYA-NJIKE, Mme CAMARA-SAKHO, M. CALAMITA, Mme VICTOR, M. DRAME, Mme PELLICIOLI, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

M. SANCHEZ qui a donné pouvoir à Mme NAKACH  
M. BEAULIEU qui a donné pouvoir à Mme ROTOMBE  
Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC  
Mme COLLETTE qui a donné pouvoir à M. TIENG  
Mme JULIAN qui a donné pouvoir à M. DIOGO  
M. ROSENMANN qui a donné pouvoir à Mme DAGUILLANES  
M. TATI qui a donné pouvoir à M. MAYOULOU-NIAMBA

**ABSENTS, EXCUSÉS :**

Mme DODOTE, M. NGUYEN, Mme PHAM

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DAGUILLANES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L,2311-7,

**Point 4 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION VOVINAM VIET VO DAO DE NOISIEL**

**Vu** la délibération n° DEL2019-0015 du conseil municipal du 29 mars 2019 portant adoption du budget Primitif 2019

**Considérant** la demande de subvention exceptionnelle de l'association Vovinam Viet Vo Dao pour participer aux championnats d'Europe Junior en Allemagne du 1<sup>er</sup> au 4 novembre 2019,

**Considérant** l'avis du Bureau Municipal du 28 janvier 2019 relative à la 'attribution 'une subvention exceptionnelle dans le cadre du budget primitif pour l'année 2019, prévoit une provision pour une affectation ultérieure sur l'exercice par voie de délibération, qu'il est ainsi proposé de procéder à l'affectation dans le domaine du sport d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros de la provision de la subvention exceptionnelle, auprès de l'association Vovinam Viet Vo Dao,

**Considérant** l'avis favorable émis par la Commission Sports du 29 octobre 2019 et du Bureau Municipal du 02 décembre 2019,

**Considérant** que l'association a engagé des frais de transport et de fonctionnement,

**ENTENDU** l'exposé de M. VISKOVIC, MAIRE,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

*M. CALAMITA ne participe pas au vote.*

**APPROUVE** le versement d'une subvention de 500 euros à l'association Vovinam Viet Vo Dao ,

**DIT** que les crédits seront imputés sur le budget 2019 ,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Publié au RAA le

18 DEC. 2019